



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 10 octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1629-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1495-2020 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ET AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 684-93 AFIN DE REMPLACER LES ANNEXES

QUE ce règlement a pour objet d'ajouter ou de modifier ou de retirer le nom de certaines rues selon les limites de vitesse de circulation permise.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption> sous la rubrique *Transport*.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 12 octobre 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière